



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Département de publication : 13
Département(s) de rappel : 05 83 84

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Société Publique Locale L'Eau des Collines

Correspondant :

Béatrice MARTHOS,
Directrice Générale de la Société Publique Locale
140 Avenue du Millet
ZI Les Paluds
13400 Aubagne

Objet du marché :

Marché portant auto-surveillance, échantillonnages, mesures et analyses normalisés d'eaux destinées à la consommation humaine des communes d'Aubagne, La Penne sur Huveaune, Cuges les Pins et Saint Zacharie ; et d'eaux usées des stations d'épuration d'Auriol et de Cuges-les-Pins

Mots descripteurs :

Type de service : Analyses

Classification CPV :

Objet principal : 71621000

Lieu d'exécution : Société Publique Locale L'Eau des Collines

Code NUTS : FRLR04

L'avis implique :

Un marché de service

Informations sur marché :

Cette consultation a pour objet des prestations de prélèvements et d'analyses normalisées par un laboratoire agréé dans les domaines suivants :

- Eaux Brute avant potabilisation
- Eaux Potable

-
- Eaux Usées
 - Eaux de sortie STEP (STEP Auriol-Saint-Zacharie et Cuges Les Pins)
 - Eaux sur déversoirs d'orages

Le marché est alloti en deux lots :

- Lot n°1 : Echantillonnages, mesures et analyses bactériologiques et physico-chimiques d'eaux destinées à la consommation humaine

- Lot n°2 : Echantillonnages, mesures et analyses sur les eaux brutes et les rejets d'eaux résiduaire de la station d'épuration d'Auriol et de Cuges les Pins et des déversoirs d'orages.

Caractéristiques principales :

Accord-cadre avec maximum de 300 000.00Euros H.T et un ou deux opérateurs économiques).

Quantité ou étendue globale :

Le montant total des commandes pour la durée initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

- Lot n°1 : Echantillonnages, mesures et analyses bactériologiques et physico-chimiques d'eaux destinées à la consommation humaine, maximum 150 000,00 Euros H.T; soit 37 500 Euros H.T/an

- Lot n°2 : Echantillonnages, mesures et analyses sur les eaux brutes et les rejets d'eaux résiduaire de la station d'épuration d'Auriol et de Cuges les Pins et des déversoirs d'orages, maximum 150 000,00 Euros H.T; soit 37 500 Euros H.T/an

Des variantes seront-elles prises en compte :

Non.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :

Non.

Prestations divisées en lots :

Non

Durée du marché ou délai d'exécution : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 4 ans pour une date prévisionnelle de début des prestations est le 01/07/2020 et une date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 01/07/2024. Ce marché est reconductible pour une période de reconduction de 1 an, la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne pouvant dépasser 5 ans

Cautionnement et garanties exigés :

Retenue de garantie de 5,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire. Garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire couvrant 100,0 % du montant de l'avance

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Caractéristiques des prix : Prix forfaitaires et prix unitaires.

Modalités de variation des prix : annuelle

Modalité de règlement des comptes : selon les modalités définies au contrat. Les prestations seront réglées par virement bancaire dans les délais fixés par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le délai global de paiement est de 60 jours.

Modalités de financements : le marché sera financé par les fonds propres de la société publique locale

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :

Situation juridique - références requises :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Formulaire DC1 (facultatif)
- Formulaire DC2 (facultatif).

Capacité technique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une

déclaration du candidat) ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité;
- **Copie agrément pour la réalisation des prélèvements ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire (arrêté du 5 juillet 2016 (JORF n°0165 du 17 juillet 2016).**

Pour chaque certificat précité, l'organisme acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Copie agrément pour la réalisation des prélèvements ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire (arrêté du 5 juillet 2016 (JORF n°0165 du 17 juillet 2016).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Candidats :

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique (60 %)

- - Valeur technique : Sous critère 1 - - Ensemble des délais pour prélèvements que le prestataire s'engage à tenir pour intervenir, pour débiter les analyses, pour achever les analyses et transmettre les résultats - 20 points;
- - Valeur technique : Sous critère 2 - - Délais que le prestataire s'engage à tenir pour réaliser les prélèvements et débiter les analyses dans le cadre d'une situation d'urgence ou de non-conformité et transmettre les résultats - 10 points
- - Valeur technique : Sous critère 3 - - Moyens humain et matériel pour assurer : les échantillonnages, le transport et la conservation des échantillons ainsi que les analyses - 10 points
- - Valeur technique : Sous critère 4 - - Capacités analytiques à travers le tableau reprenant pour chaque paramètre : les moyens d'échantillonnage, la norme de référence du protocole d'analyse, accréditation l'unité des résultats, valeur du seuil minimal, délais rendu résultats - 15 points
- - Valeur technique : Sous critère 5 - - Plan d'assurance qualité comprenant agréments et accréditation du titulaire et en cas de sous-traitance de l'ensemble des sous-traitants dans le domaine des prélèvements et analyses du contrôle sanitaire des eaux - 5 points

Prix des prestations (40 %)

Aucune enchère électronique ne sera effectuée.

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte.

Date limite de réception des offres :

15-04-2019 (12:00)

Délai de validité des offres :

180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

20SPL044.

Renseignements complémentaires :

L'entité adjudicatrice applique le principe 'Dites-le nous une fois'. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les offres doivent être transmises sous format dématérialisée uniquement conformément aux dispositions de l'arrêté 14 avril 2017 – relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs – entrés en vigueur au 1^{er} octobre 2018. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers couramment utilisés de type ".doc " ; ".docx " ; ".pages " ; ".xls " ; ".xlsx " ; ".pdf " ; ".ppt " ; ".pptx " ; ".zip " ; ".key " ; ".dwg ". Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (***) du RGS. Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis et pourront faire l'objet d'une signature manuscrite. Les candidats devront signer

électroniquement a minima l'acte d'engagement. Cette signature emporte acceptation de l'ensemble des conditions fixées au cahier des charges. La signature de l'acte d'engagement équivaut à la signature des pièces financières, techniques et administratives du marché. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique. Ainsi, pour la transmission par voie électronique, les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique dans les conditions techniques et formats précités. QUELQUES PRECAUTIONS A PRENDRE A L'AVANCE POUR REpondre AISEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE Le candidat doit :

- Être équipé d'un poste informatique répondant aux conditions d'utilisation de la plate-forme.
- Être équipé d'un certificat de signature référencé sur les listes de catégories de certificats dites listes de confiances précitées. Cette démarche peut prendre jusqu'à deux ou trois semaines selon les fournisseurs. Une fois ce certificat obtenu, le candidat pourra répondre sous forme électronique à toutes les consultations.
- Disposer d'un temps suffisant pour effectuer les manipulations de réponse et le transfert intégral des fichiers à transmettre, la date de fin de réception des plis électroniques étant la date de référence du dépôt complet de la réponse.
- Vérifier les prérequis techniques plusieurs jours à l'avance avant d'entamer le dépôt de plis sur la page : <http://agysoft.marches-publics.info>
- Vérifier à l'avance que tout fonctionne bien (bonne version de l'environnement Java, installation automatisée des applets sur le poste, bon fonctionnement du certificat numérique, bon fonctionnement des opérations de signature et chiffrement sur le poste de travail, bonne réception de l'accusé de réception, etc.). Pour toute question technique relative à la transmission électronique des plis, le support technique de marcoweb est disponible pour accompagner les candidats dans cette démarche au 0825 07 07 91

Date d'envoi du présent avis à la publication :

13/03/2020

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés, adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus, adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus, adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus:

Profil acheteur de la Société Publique Locale L'Eau des Collines
Adresse internet : <http://agysoft.marches-publics.info>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Grande Instance de Marseille
6 rue Joseph Autran
13281 Marseille Cedex 6
Téléphone : +33 491155050
Fax : +33 491544290

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges en matière de marchés publics de Marseille (C.C.I.R.A.L)
Préfecture de Région Provence Alpes Cote d'Azur
Secrétariat général pour les affaires régionales
13282 Marseille , Cedex 20
Téléphone : +33 491156374
Fax : +33 491156190

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Voies et délais des recours dont dispose le candidat : - Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité

Nom du document : AAPC autosurveillance V1
Répertoire : C:\Users\y.wels\Desktop
Modèle : C:\Users\y.wels\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.do
tm
Titre :
Sujet :
Auteur : Yann WELS
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 11/03/2020 14:14:00
N° de révision : 2
Dernier enregistr. le : 11/03/2020 14:14:00
Dernier enregistrement par : YANN WELS
Temps total d'édition : 0 Minutes
Dernière impression sur : 13/03/2020 16:33:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 4
Nombre de mots : 2 041 (approx.)
Nombre de caractères : 11 229 (approx.)